

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 27 MAI 2016 PROCES - VERBAL

Le 27 mai 2016 les membres de l'association, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans la grand' Chambre de la Cour de cassation, à 14 heures 00

Le Président de l'Institut donne la parole à Monsieur Bertrand Louvel, Premier président de la Cour de cassation qui, dans son allocution de bienvenue et d'ouverture de la séance, relève tout l'intérêt qu'il porte aux travaux de l'EEEI, dont l'action a été entreprise il y a déjà 10 ans, et formule ses encouragements à poursuivre ses activités.

Au nom de l'ensemble des membres de l'Institut, le Président tient avant tout à remercier vivement Monsieur Bertrand Louvel d'avoir bien voulu les accueillir en ce haut lieu du droit et d'avoir prononcé des paroles de bienvenue et d'encouragement à poursuivre les actions d'intérêt général européen, en recherchant, pour les ressortissants des 28 Etats de l'Union européenne, la sécurité juridique des procédures dans le domaine de l'expertise.

Il remercie également à Monsieur Robert Bray, Chef d'Unité au Secrétariat de la Commission des affaires juridiques du Parlement Européen, qui a bien voulu accepter de présenter, à l'issue de l'assemblée, les missions de la Commission juridique dans l'harmonisation du droit européen, et l'intérêt qu'elle porte en particulier aux procédures civiles, dont l'expertise judiciaire ne peut être exclue.

La liste des présents et des représentés est donnée par la feuille de présence.

Sur proposition du Président, l'assemblée désigne Jacques Lauvin comme Président de séance, Julie Mitton et Jacques Baert en qualité d'assesseurs ainsi que Jean Michel Romero en qualité de secrétaire.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président met à la disposition des présents, sur le bureau, les documents devant être examinés : les statuts, les

comptes 2015, le budget 2016, les candidatures de nouveaux membres et celles aux postes de membres du Comité Exécutif.

Il rappelle l'ordre du jour dont une copie a été adressée aux membres.

En premier lieu, le Président, remercie les participants venus pour nombre d'entre eux d'autres pays européens, marquant ainsi le caractère multinational de l'Institut et surtout son enracinement européen.

I.-RAPPORT MORAL

Le Président donne la parole à Jean Raymond Lemaire, Président de l'association, pour présenter le rapport moral et le rapport financier concernant les activités de l'année 2015, et également les développements survenus à ce jour depuis le début de l'année 2016.

– Projet EGLE « European guide for legal expertise »

Ce projet, terminé en 2015, a été réalisé sur cofinancement de la Commission européenne et de l'EEE.

Il a été conduit sur le principe de la « conférence de consensus » et a permis l'élaboration d'un « *Guide des bonnes pratiques de l'expertise judiciaire civile dans l'Union européenne* ».

Ce guide a été diffusé à environ 50.000 professionnels européens du droit, téléchargé 15.000 fois, et est en cours de traduction dans les différentes langues européennes. Il va être publié sous forme d'un livre préfacé et commenté par plusieurs personnalités européennes et sera lancé lors d'un évènement au Parlement européen prévu en octobre 2016.

Nouveau projet : EUDX

Après avoir mis en place des annuaires de professionnels européens du droit, le Conseil de l'Europe soutient l'idée de création de listes ou annuaires d'experts de justice.

C'est ainsi que l'EEEI a répondu à un appel d'offre de la Commission européenne (DG Justice) en janvier 2016 pour un tel projet représentant un budget de 566 K€, cofinancé également par l'EEEI.

Le résultat de l'appel d'offre est attendu en juin 2016.

Ce projet, s'il est obtenu ou décidé, peut avoir, en raison de sa durée et de son ampleur, une relative incidence sur l'organisation et le futur de l'Institut.

Il a été rappelé au cours d'un débat en séance l'utilité manifeste d'un annuaire européen qui peut permettre à un Juge de trouver des solutions de nomination lorsqu'il y a des conflits d'intérêts si le cadre purement national est trop étroit. Cette potentialité est d'autant plus intéressante que selon les règlements communautaires un Juge peut directement nommer un expert sans passer par des procédures transnationales complexes.

Nouveau projet : Expertise pénale

De nombreux facteurs, et en particulier actions transnationales portant atteinte à la sécurité dans les Etats membres, conduisent l'EEEI à mettre à l'ordre du jour la question de la reconnaissance, d'un Etat à l'autre, de la validité des preuves et donc de l'expertise pénale européenne. C'est un sujet important et urgent, et le Comité d'Orientation de l'EEEI a particulièrement insisté pour entreprendre le projet « expertise pénale ».

L'EEEI va donc prendre l'initiative d'en réaliser une première étape avec un inventaire européen dans chaque Etat en 2016-2017, de préparer une proposition pour la DG Justice pour 2016 ou 2017, d'élaborer un « projet d'assurance qualité », d'étudier et proposer un système d'échange d'information ou de data base entre les acteurs judiciaires.

Il a été souligné que ce projet serait entrepris par l'inventaire des procédures d'expertise pénales européennes avant même toute procédure d'appel d'offre de la Commission européenne.

Adhésions

L'Institut compte actuellement 165 Membres individuels et 55 Membres institutionnels représentant 10 Etats (BE, CZ, DE, ES, FR, IT, NL, PT, RO, UK)

Plus largement au-delà des « membres » ci-dessus ayant adhéré, l'Institut comprend également des participants attachés aux actions menées et répartis dans des Groupes de travail. En incluant ces participants, la collaboration s'étend à 70 Institutions représentant 16 Etats.

Rappel des organes de l'Institut

Le Comité exécutif (COMEX) comprenant, au 31 décembre 2015, 19 membres élus par l'assemblée, pour des mandats de trois ans.

Au sein du COMEX, sont désignés les membres du Bureau exécutif en charge de l'administration et de la gestion.

Le Comité d'Orientation, dont le Président est élu par l'assemblée générale, a pour rôle de proposer au COMEX les stratégies fondamentales internes et externes de fonctionnement et de développement de l'Institut.

Il constitue en son sein deux sous-comités, le Comité scientifique et le Comité d'agrément, ce dernier disposant d'un droit de veto sur toutes les candidatures.

Thèse de Jennifer BOIROT

Cette thèse, « *Expertise psychiatrique et psychologique dans les affaires de crimes sexuels en Europe* », qui a bénéficié du support financier de l'EEEI, a été soutenue le 11 décembre 2015 avec les félicitations du Jury à l'unanimité.

L'étude comparative a porté sur cinq Etats membres.

L'EEEI va collaborer à la diffusion et la promotion européenne de cette thèse sous diverses formes, dont la publication d'une version synthétique.

WEBSITE & Communication

Le site internet de l'EEEI se développe, mais les membres de tous les Etats devront faire l'effort de contribuer à l'alimenter en articles, information et documentation.

Le site WIKIPEDIA comporte une référence à l'EEEI accessible par la dénomination « Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert »

Il est périodiquement publié une « Newsletter » reprenant des articles d'actualité.

Twitter est en développement.

Plan stratégique pour 3 ans

Lors de la dernière assemblée générale, en 2015, il avait été prévu d'entreprendre un plan stratégique à trois ans. Il est ici rendu compte de son avancement :

- La recherche de ressources financières, autres que les cotisations, n'a pas donné de résultats probants et des recherches nouvelles doivent être menées pour déterminer un modèle valide.
- Le mode de gouvernance implique maintenant une question liée à la conception et au développement d'un annuaire des experts européens, en particulier avec (ou sans) l'obtention du projet EUDEX, et l'éventuelle gestion matérielle d'une liste ou d'un annuaire. Ces questions vont devoir être examinées dès le mois de septembre et un prochain COMEX devra commencer à élaborer des pistes et constituer une équipe de travail.
- La relève des dirigeants et l'adaptation de l'organisation et des structures est un sujet dont le calendrier est à ce jour connu puisque les solutions devront être quasiment trouvées au premier trimestre 2017.
- La communication interne et la communication externe commencent à se mettre en place mais les contributeurs (membres ou sympathisants) sont encore peu nombreux.
- La création d'évènements réguliers en Europe n'a pas encore été mise en place : il serait bien qu'un des membres accepte de prendre en charge ce projet qui doit avoir de fortes retombées en termes de dissémination des travaux de l'EEEI.
- Le processus de conduite de projets en partenariat avec les instances européennes est maintenant bien assimilé et l'EEEI sait opérer dans ce domaine. Chaque projet implique qu'un responsable de projet soit désigné, en s'appuyant sur les connaissances acquises et les moyens internes. L'orientation a été retenue de rechercher la localisation de la gestion des nouveaux projets dans différents Etats et non plus seulement en France. Mais pour cela il conviendra que des contributeurs membres acceptent de prendre ces dossiers en main.

Relations avec les Institutions européennes

Sans entrer dans les détails, l'EEEI entretient des relations permanentes avec les Institutions suivantes, qui ont toutes exprimé des intentions concordantes d'harmonisation des bonnes pratiques en matière d'expertise de Justice civile et pénale. Ces relations sont un élément majeur de l'action de l'EEEI.

L'Institut tient toutefois à garder son indépendance afin de mieux orienter l'objectivité de ses études et travaux dans l'intérêt général de la qualité et de la fiabilité de l'expertise.

Les relations sont établies avec :

- a) La Direction Justice et la Direction GROW de la Commission Européenne,
- b) La CEPEJ (commission créée par le Conseil de l'Europe), structurée en plusieurs groupes dont le groupe "évaluation de l'efficacité de la Justice" auquel participe l'EEEI,
- c) Le Parlement Européen, avec sa Commission juridique,
- d) La Commission européenne avec le portail « e-justice »,
- e) Les Cours suprêmes.

Les organismes européens émettent de plus en plus l'idée d'une représentation de type fédéral de l'activité d'expertise et semblent avoir l'intention d'encourager la constitution par pays de "fédérations de compagnies d'experts", ce qui rendrait plus opérationnel la diffusion des bonnes pratiques, ou d'un annuaire et créerait des interlocuteurs habilités.

Il convient de citer à cet égard l'action volontariste menée en Belgique pour l'instauration d'une liste d'experts.

II.-RAPPORT FINANCIER

Compte de résultat de l'exercice 2015

La présentation des comptes est scindée en deux parties : (a) le fonctionnement annuel courant de l'association et (b) le compte du Projet EGLE pour les opérations réalisées en 2015.

Le bilan du projet EGLE dans son ensemble sera présenté ensuite.

- a) -Compte de résultat annuel de l'association :

Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015						
compte de résultat E.E.E.I.						
Achats non stockés				215	Cotisations	32 090
Services extérieurs				3 998	A.G. et Rome	1 910
	<i>dont</i>	<i>honoraires</i>	600			
		<i>assurances</i>	2 355		Cession "Expertise de Justice"	525
		<i>réception</i>	497		Produits financiers	579
		<i>frais bancaires</i>	180			
		<i>autres</i>	366			
solde mission Eurexpertise				9 789		
impôt sur les sociétés				106		
SOLDE FONCTIONNEMENT			20 996			
Cofinancement EGLE				11 449		
					EXCEDENT ASSOCIATION	9 547
					TOTAL	35 104
					TOTAL	35 104

Le solde annuel de fonctionnement de 2015 (20 996 €), représente le résultat hors projet EGLE.

Sur ce résultat a été prélevé le montant de 11 449 € affecté au cofinancement par EEEI du projet EGLE.

L'excédent de 9.547 € sera affecté au report à nouveau, portant ainsi le montant total des fonds propres à 29.917 €.

Le Président rappelle que les comptes de l'EEEI sont présentés selon les normes françaises, territoire d'immatriculation.

b) -Compte du Projet EGLE au titre de l'exercice 2015 :

Comptes Exercice 2015 E.G.L.E.						
Personnel			51 607	Subvention C.E. (EGLE)		142 901
Déplacements W.G.			62 131	Cofinancement EEEI		11 449
Equipements (dot. amort.)			1 819	Recettes Rome		10 050
Autres coûts directs			48 843			
		TOTAL	164 400		TOTAL	164 400

Bilan prévisionnel du projet EGLE

Le bilan final prévisionnel du projet EGLE représente un coût total éligible de 226.493 € contre une prévision initiale plus élevée. La Commission européenne fixe à 80 % le plafond de son cofinancement, lequel est calculé sur l'assiette des coûts éligibles. Ces coûts sont strictement encadrés et contractualisés. Les comptes sont ensuite passibles d'audits très complexes.

BUDGET & EXECUTION SUMMARY			
Budget heading	Estimated expenditure	%	Declared expenditure
Staff	81.900,00		88.320,69
Travel	114.365,00		54.016,48
Equipment	6.588,00		2.887,82
Consumables	0,00		0,00
Other direct costs	139.550,00		63.148,44
Total Direct Costs A+B+C+D+E	342.403,00		208.373,43
Indirect costs (max 7%)	23.968,21	7,00%	18.120,00
Total Eligible Costs	366.371,21		226.493,43
Contribution in kind/non eligible	0,00		0,00
Total Costs	366.371,21		226.493,43

Budget heading	Estimated income	%	Declared income
Other contribution from third parties and/or generated by the activities	0,00	0,00%	10.050,00
Financial contribution from the beneficiary/-ies	76.000,00	20,74%	37.000,00
Contribution from EC	290.371,21	79,26%	179.443,43
Total	366.371,21		226.493,43
Contribution in kind/non eligible	0,00		0,00
Total Income	366.371,21		226.493,43

Le Président de séance reprend la parole pour soumettre les résolutions au vote de l'assemblée dont seuls les membres des 1° et 3° collèges votent.

Première résolution - Approbation du rapport moral

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité sans abstention ni vote négatif.

Deuxième résolution - Approbation du rapport financier et quitus aux membres du COMEX

Le rapport financier est approuvé et quitus est donné aux membres du COMEX pour leur gestion, à l'unanimité, sans abstention ni vote négatif.

L'excédent de l'exercice est affecté aux réserves de l'association.

III.- BUDGET 2016

Le Président précise que le budget 2016 est actuellement établi pour le seul fonctionnement courant de l'EEEI, et ne tient pas compte des projets qui pourraient être entrepris.

Budget 2016	2016	Réalité 2015	2015
Recettes			
Ventes marchandises - livres	525 €	525 €	
Cotisations institutionnels 2015	2 750 €	22 330 €	21 450 €
Cotisations institutionnels 2016	22 230 €		
Cotisations prospects	2 000 €		2 000 €
Cotisations individuels	12 000 €	9 860 €	8 000 €
Manifestations (AG)			
EUREXPERTISE, remboursement CNEJ	1 020 €		
Sociétés - Financements			
Total recettes	40 525 €	32 715 €	31 450 €
Dépenses			
Assistante	21 240 €		
Manifestations	2 000 €		1 000 €
Déplacements	5 000 €		2 500 €
AG	3 000 €		1 500 €
Divers + fournitures	1 000 €		2 000 €
Total charges	32 240 €		7 000 €
Solde	8 285 €		24 450 €
Budget limité au fonctionnement			

Les ressources financières de l'EEEI restent toujours limitées aux cotisations des membres, pour assurer le fonctionnement courant de l'association et contribuer aux fonds propres du co-financement des projets réalisés pour la Commission européenne. Cette situation, qui est essentiellement permise en raison de l'importance du bénévolat des contributeurs en prestations, doit être améliorée par l'obtention de nouvelles ressources pour assurer les nouveaux développements.

Les recherches de ressources externes ponctuelles ou pérennes n'ont pas donné de résultats probants à ce jour, et un débat va être mené dans les prochains mois pour envisager le futur de l'EEEI.

Le Président de séance reprend la parole pour soumettre les résolutions au vote de l'assemblée dont seuls les membres des 1^o et 3^o collèges votent.

Troisième résolution - Approbation du budget 2016

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité, sans abstention ni vote négatif.

Le Président donne la parole au Secrétaire général.

IV.- COTISATIONS 2017

Le Comité Exécutif propose de maintenir en 2017 les mêmes niveaux de cotisation que pour 2016, qui sont :

en EUROS	Minimum	Maximum
1 ^o collègue	300	10.000
2 ^o collègue	néant	
3 ^o collègue		100 € sauf pour les Magistrats, Universitaires, Etudiants, à titre individuel : 20 €
4 ^o collègue	2.500	20.000
5 ^o collègue	néant	

Il n'est pas prévu de droit d'entrée.

Le Président de séance reprend la parole pour soumettre ces cotisations au vote de l'assemblée dont seuls les membres des 1^o et 3^o collèges votent.

Quatrième résolution - Approbation des cotisations 2017

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité, sans abstention ni vote négatif.

V.- ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Le Comité exécutif soumet à l'assemblée l'adhésion de nouveaux membres :

1° Collège

« Centre d'étude de médecine légale de la faculté de médecine de l'Université de COIMBRA » – Portugal – représentée par le **Pr Duarte Nuno VIEIRA**

« EWI » Expert Witness Institute Représenté par **Mme Kay LINNELL** qui est en membre du Board of Governors, Et qui est déjà elle-même membre du Comité exécutif de notre Institut et anime le Comité d'agrément

« CEEMF » - Collège Européen des Experts Maritimes et Fluviaux Représenté par **Monsieur Lucien SIMONET** son président

Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Metz, France Représentée par **Monsieur Patrick BERNARD**, son président

2° Collège

Cour régionale de USTI NAD LABEM, grande région de la République Tchèque, représentée par **Monsieur Lubös DÖRFL**

Cour d'appel de Cayenne - France représentée par son Premier président **Monsieur Henri de Larosière de Champfeu**

Cour d'appel de Venise – Italie, représentée par son Procureur général, **Monsieur Antonio CONDORELLI**

Ont également sollicité leur adhésion comme membres individuels **3° collège** : **23 membres individuels** ressortissant de plusieurs Etats : Belgique, Allemagne, Italie, République Tchèque, Royaume Uni, France.

En qualité de : Magistrat, experts, avocats, juriste, ingénieur.

Le Président de séance reprend la parole pour soumettre ces nominations au vote de l'assemblée dont seuls les membres des 1° et 3° collèges votent.

Cinquième résolution - Approbation des nouveaux membres

Ces adhésions sont approuvées à l'unanimité, sans abstention ni vote négatif.

VI.- ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE EXECUTIF

Le Secrétaire général précise que les mandats de Madame Béatrice DESHAYES et de Messieurs Claude DUVERNOY, Robert HAZAN, Jacques LAUVIN, Jean Raymond LEMAIRE, viennent à expiration.

Le Comité exécutif a reçu les candidatures pour renouvellement de Madame Béatrice DESHAYES et de Messieurs Claude DUVERNOY, Robert HAZAN, Jacques LAUVIN, Jean Raymond LEMAIRE.

Il a également reçu de nouvelles candidatures dont seules les suivantes sont conformes aux dispositions statutaires :

Madame Jennifer BOIROT

Docteur en droit et science politique,
chercheuse associée dans le cadre
du CNRS, France.

Thomas WALFORD

Expert-witness en matière
financière, Royaume Uni.

Le Président remercie les membres sortants pour les activités qu'ils ont pu mener lors de leur mandat et souhaite que les nouveaux élus ou réélus sauront apporter leurs contributions actives aux objectifs de l'EEEI.

Ces membres sont à élire pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Président de séance reprend la parole pour soumettre ces demandes d'élection au COMEX au vote de l'assemblée dont seuls les membres des 1^o et 3^o collèges votent.

Sixième résolution - Election de nouveaux membres au COMEX

Ces membres sont élus à l'unanimité, sans vote négatif, étant précisé que chacun d'eux s'est abstenu pour le vote le concernant, et sans autre abstention.

Ces membres sont donc élus au Comité exécutif, et ils ont déclaré accepter leurs fonctions.

VII.- DÉCLARATIONS

A l'issue de l'assemblée, le Dr Sergey ZAKHAROV, senior Partner de l'ASN Group (de la République Tchèque), nouveau membre individuel de l'EEEI, a souhaité faire une communication relative à la mise en place de Centres de règlement amiables des différends (ADR) au sein de l'EEEI.

La politique de l'Institut étant d'être à l'écoute de toute suggestion a accepté de donner la parole à M ZAKHAROV sans bien entendu aucun engagement sur ces propositions qu'il conviendra d'analyser.

VIII.- FORMALITÉS

Le Président propose de donner pouvoir au porteur d'un original du présent procès-verbal pour l'exécution des formalités légales.

Septième résolution -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, sans vote négatif, et sans abstention.

IX.- DIVERS

Le Président rappelle qu'à l'issue de la présente assemblée, il est prévu que Monsieur Alain Nuée, Premier président honoraire de la Cour d'appel de Versailles, en sa qualité de Président du Comité d'orientation, exposera les actions prioritaires envisagées et notamment la mise en œuvre des travaux sur l'expertise pénale.

Monsieur Nico Keijser présentera une analyse relative au fonctionnement de l'Institut dans le futur compte tenu de ses missions ou de ses modes de décision, Kay Linnell fera le point sur les critères d'admission des membres et l'avancement de l'activité du Comité d'agrément.

Ces exposés seront suivis de la conférence de Monsieur Robert Bray, Chef d'Unité au Secrétariat de la Commission des affaires juridique du Parlement européen, pour présenter les activités de la Commission juridique et son intérêt pour les travaux de l'EEEI.

Le Président remercie Monsieur Alain Nuée et Monsieur Robert Bray du temps qu'ils ont bien voulu consacrer à l'EEEI et des informations qu'ils délivreront aux membres de l'assemblée.

Le texte de ces interventions sera consultable sur le site de l'EEEI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures15.

Le Secrétaire

Jean Michel ROMERO



Le Président de la séance

Jacques LAUVIN



Les Assesseurs

Julie MITTON



Jacques BAERT

